



Merci
**Merci de signer
 pour la vie**

• **Y a-t-il un âge limite pour donner ses organes et ses tissus?**

Non. Toute personne, peu importe son âge, peut être considérée comme un donneur potentiel. C'est plutôt la qualité des organes et des tissus qui est déterminante. Au Québec, le donneur d'organes le plus âgé avait 88 ans et le donneur de tissus le plus âgé au Canada en avait 102.

• **Y a-t-il des frais liés au don d'organes et de tissus?**

Non, il n'y a aucuns frais reliés au don d'organes et de tissus.

• **Est-ce que le donneur pourra être exposé au salon funéraire?**

Tout à fait. Les organes et les tissus sont prélevés par des équipes spécialisées qui s'assurent que tout se déroule dans le respect de la dignité humaine et veillent à ce que l'apparence de la personne n'en soit pas affectée.

• **Ma famille et mes proches peuvent-ils s'opposer à ma décision?**

Votre consentement à un don d'organes et de tissus doit être respecté par votre famille et vos proches. C'est pour cette raison qu'il faut les informer de votre décision, signer l'autocollant de consentement et l'apposer à l'endos de sa carte d'assurance maladie ou encore faire inscrire son consentement dans le Registre des consentements aux don d'organes et de tissus de la Chambre des notaires du Québec.

• **Je n'ai pas fait connaître ma volonté...**

Lors de votre décès, si l'équipe médicale ne peut connaître votre volonté, celle-ci abordera vos proches afin qu'ils prennent une décision à propos du don d'organes et de tissus. C'est souvent parce qu'elles ignorent votre volonté que, dans le doute, certaines familles s'opposent au don d'organes et de tissus.

Merci de signer pour la vie!

Donner ses organes et tissus à son décès est un geste simple et généreux permettant à la vie de se poursuivre.

Chaque année, des centaines de personnes attendent un organe ou des tissus. Pour certaines d'entre elles, leur survie en dépend.

Votre décision peut faire la différence.

Pour obtenir de plus amples renseignements:

Ministère de la Santé et des Services sociaux
www.msss.gouv.qc.ca

DON D'ORGANES:

Québec-Transplant
www.quebec-transplant.qc.ca
 Ligne Info-Don: 1 877 INFODON (463-6366)
 Du lundi au vendredi, entre 9 h et 17 h.

DON DE TISSUS:

Héma-Québec
www.hema-quebec.qc.ca

REGISTRE DE CONSENTEMENT AU DON D'ORGANES ET DE TISSUS:

Chambre des notaires du Québec
www.cdnq.org

Il est possible de se procurer d'autres dépliants avec autocollant dans les CLSC, les centres hospitaliers et auprès des divers organismes de promotion du don d'organes et de tissus.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

This folder is available in English.

05-903-02